



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plan de relance

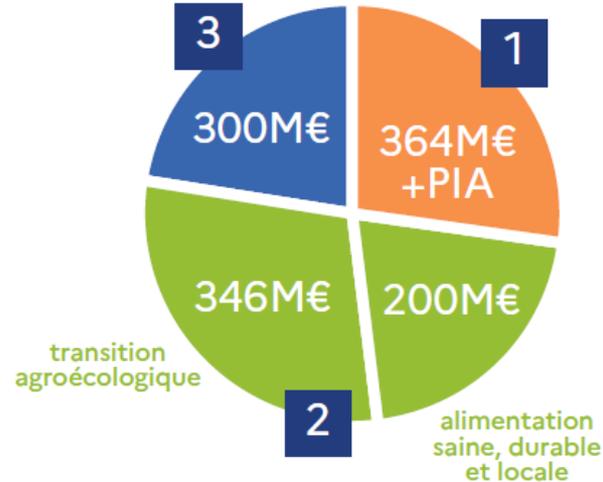
Transition agricole, alimentation et forêt

3 septembre 2020

Plan de relance volet agricole

3 priorités

- 1** Reconquérir notre souveraineté alimentaire
- 2** Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français
- 3** Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique



Souveraineté alimentaire



le plan protéines végétales : 100 millions d'euros + crédits du PIA afin de diminuer l'importation des protéines destinées à l'élevage.

- renforcement de l'investissement (exploitations et aval)
- soutien à la recherche et développement.

Le plan de modernisation des abattoirs : 130 millions d'euros

- mieux répondre aux exigences d'hygiène alimentaire et de protection animale ;
- améliorer les conditions de travail des opérateurs en respectant une manipulation respectueuse du bien-être animal ;
- moderniser les outils d'abattage et de première transformation ;
- améliorer la compétitivité de ces entreprises ;
- préparer les entreprises au respect des exigences à l'export.

Le pacte biosécurité bien-être animal en élevage : 100 millions d'euros

- Investir dans le bien être animal et dans la biosécurité pour réduire l'exposition aux crises sanitaires de demain en garantissant la prévention des maladies animales.

Souveraineté alimentaire

Mais aussi..

- **Formation des organisations professionnelles à la négociation collective** : 4 millions d'euros
- **Campagne grand public pour les métiers et formations de l'agriculture** : 10 millions d'euros
- **Plan de soutien à l'accueil des animaux en fin de vie** : 20 millions d'euros

Alimentation saine, durable, locale, accessible à tous



Appels à projets et labellisation

Et aussi :

- **Soutien cantines scolaires 50M€**
- **Opération 1000 restaurants durables 10M€**
- **Jardins partagés 30M€**
- **Paniers fraîcheur 30M€**

Modernisation des agroéquipements 130 M€

Objectifs : réduire utilisation des produits phytosanitaires, mieux protéger les sols, meilleure résilience face au changement climatique

Prime à la conversion matériels réduction phyto et préservation sols (pulvé, travail du sol, semis...), matériel pour cultures mixtes (semis, tri des récoltes), matériel d'épandage, matériels agriculture numérique

Et aussi :

- **Accélérateur entreprises agroéquipements et biocontrôle 15M€**

Transition agroécologique



Mais aussi ...

- **Crédit d'impôt pour HVE (semblable bio) 76M€**
- **Plan de restructuration des filières et renforcement du fonds avenir bio 60 M€** (AAP FAM et Agence bio)
- **« Bon bilan carbone » 10M€**
- **Programme « Plantons des haies » 50 M€**

Adaptation au changement climatique



Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques 100 M€

La mesure prendra la forme d'une aide à l'investissement et permettra de doter largement les cultures de ces dispositifs de protection (tours anti-gel, filets para-grêle..)

Plan de reboisement des forêts françaises et de soutien à la filière bois 200 M€

Objectif : planter / régénérer 45 000 hectares de forêts

- Fonds forêt (dont scolyte)
- Soutien à la filière bois (entreprises - débouchés)
- Aides filière graines et plants
- Développement de la couverture LiDAR

Interministériel

Autres mesures du plan interministériel ouvertes aux acteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance / Bpifrance	Appel à projets « Soutien aux investissements et modernisation des secteurs critiques »
	Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI
Ministère de la Transition écologique	Rénovation des bâtiments (notamment d'enseignement et des TPE/PME)
	Décarbonation de l'industrie
Ministère de la Mer	Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France
Secrétariat général pour l'Investissement	Investir dans les technologies d'avenir (PIA)
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion	Aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et des personnes handicapées
	Formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs
	Maintien de l'emploi et des compétences : activité partielle de longue durée et FNE – Formation
	Renforcer les compétences des actifs et transformer la formation professionnelle

Appel à projets territorial « Soutien à l'investissement industriel dans les territoires »

Le présent dispositif vise à soutenir des investissements à dimension industrielle, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire : il peut s'agir par exemple de création de sites industriels, d'extension, de modernisation d'outils productifs, de plateaux techniques de formation professionnelle ou encore de plateformes de services aux industriels...

Tous les territoires sont éligibles : même si le dispositif est animé dans le cadre du programme Territoires d'Industrie, il ne s'y limite pas géographiquement. Une priorité sera toutefois donnée aux projets s'inscrivant dans un Territoire d'Industrie (en Corse, ce sont les territoires CAPA et CAB) (<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-dindustrie-44#scrollNav-2>).

Le dispositif est complémentaire aux autres outils d'aide aux entreprises, notamment ceux mis en place dans le cadre du plan de relance. Ainsi, à l'issue du processus d'instruction des dossiers déposés dans le cadre du présent appel à projets, les porteurs de projet pourront être redirigés vers d'autres dispositifs existants gérés par l'État et ses opérateurs ou par d'autres partenaires régionaux.

Critères d'éligibilité :

Appel à projets territorial « Soutien à l'investissement industriel dans les territoires »

Les projets peuvent être de nature individuelle ou collective ; dans le cas où le projet réunit plusieurs partenaires, seul le porteur du projet bénéficie de la subvention. Par conséquent, le porteur de projet doit supporter l'intégralité des dépenses retenues dans l'assiette de l'aide.

Les projets doivent présenter une assiette minimale de dépenses éligibles de 400 000 euros, réalisées sur une durée maximum de 2 ans. Seuls sont éligibles les investissements réalisés en France et non-engagés avant le dépôt complet de la demande d'aide.

Pour être éligibles, les dépenses doivent être compatibles avec le régime d'aide qui sera retenu pour le projet (par défaut le régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises Covid-19, SA.56985 modifié par l'amendement SA.57299).

Budget et modalités :

Le budget alloué à ce fonds est de 150 M€. Les projets bénéficiaires sont accompagnés en subvention. Le taux d'intervention est décidé au cas par cas en fonction des critères de sélection et du régime d'aide applicable (dans le respect des règles européennes relatives aux aides d'Etat notamment). L'enveloppe est consommée au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds.

Calendrier :

Le dispositif est ouvert à partir du 1er septembre 2020. La sélection des dossiers se fait au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds.

Vous trouverez plus d'informations à l'adresse suivante : <http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>

Appel à projets « soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie » Clôture de l'AAP le 17 novembre 2020

La crise sanitaire a mis en avant notre dépendance industrielle et technologique vis-à-vis de fournisseurs extra-européens, et ce dans des secteurs stratégiques et essentiels. Afin de renforcer les chaînes de production en tension, et dans le cadre du plan de relance, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a décidé de créer un fonds de soutien à l'investissement industriel dans des secteurs stratégiques :

- La santé : permettre la production de produits de santé jugés prioritaires (médicaments, dispositifs médicaux, diagnostic in vitro, composants stratégiques, y compris ceux liés au Covid-19).
- L'agroalimentaire : diversifier les approvisionnements, soutenir la création, le maintien ou le redéploiement de capacités de production, permettant d'assurer la souveraineté alimentaire et l'autonomie de la France et de l'UE.
- L'électronique : diminuer la dépendance de la fabrication électronique française et européenne vis-à-vis des pays tiers, et aussi développer les filières d'avenir.
- Tous les secteurs fournissant des intrants essentiels de l'industrie (chimie, métaux et matières premières) : favoriser les investissements visant la production des produits « amont » de l'industrie.

Appel à projets « soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie »

Clôture de l'AAP le 17 novembre 2020

Les projets d'investissement peuvent se présenter sous la forme de :

- créations de nouvelles unités de production,
- investissements dans des unités de production existantes pour augmenter et moderniser leurs capacités de production ou les rendre plus productives et plus flexibles,
- développement et mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants.

les projets doivent présenter une assiette de dépenses d'un montant minimum de 1 million d'euros.

Cet appel à projets sera **ouvert du 31 août au 17 novembre 2020**. Il est à noter que les **dossiers seront traités au fil de l'eau** et que, en cas d'épuisement des moyens financiers affectés à cette procédure, cet appel à projets pourra être arrêté de manière anticipée par décision du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Toutes les informations sont disponibles sur : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/soutien-l-investissement-dans-des-secteurs-strategiques>

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-de-relance-soutien-a-l-investissement-dans-des-secteurs-strategiques-pour-la-resilience-de-notre-economie-50450>

==> de façon opérationnelle, tout projet doit être saisi sur la plateforme BPI; et il est recommandé en amont d'avoir un échange avec le chargé de développement IAA de la Direccte.